



**AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 24-959 ET 24-960**  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE  
RÈGLEMENTS 24-959 et 24-960

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 24-959** modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 afin d'établir des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le but du présent règlement est d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi qu'à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques. Les modifications de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sanctionnées le 25 mars 2021, obligent les municipalités à faire ces modification au plan d'urbanisme d'ici le 25 mars 2024.

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 24-960** modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures concernant les îlots de chaleur.

Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin de changer une partie de l'affectation du sol Ca.10 par une affectation du sol Cb qui permet à la fois l'usage quincaillerie-vente au détail (code 5251) et cour à bois extérieure-vente au détail (codification 5211 groupe 2);

Le second but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin d'atténuer les effets nocifs et indésirables des îlots de chaleur, en période de vague de chaleur, sur la santé humaine et l'environnement;

**QU'**une assemblée publique de consultation se tiendra le 27 mars 2024 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlements 24-959 et 24-960 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

**QUE** ces projets de règlements sont disponibles pour consultation en contactant Me Sylvie Lepage au 418-763-5511 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : [sylvie.lepage@villesadm.net](mailto:sylvie.lepage@villesadm.net)

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 7 mars 2024.

  
Andréanne Tousignant  
Greffière adjointe